

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 6429 du 3 juin 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1406839S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 15295 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325284S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Cunha, Patrick** Nigend : 154 269 Numéro de livret de solde : 8 012 119

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Barathon, Franck** Nigend : 139 165 Numéro de livret de solde : 5 305 209

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2014:

**Preto, Dominique** Nigend : 200 817 Numéro de livret de solde : 8 044 114

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2014.

*Le général, commandant la gendarmerie  
des transports aériens,*  
D. STRIEBIG